

Application des art. 10, 11 et 12 de la loi scolaire:

Communes de	Art. 10	Art. 11		Art. 12	
	appliqué par la commission scolaire.	appliqué par l'inspecteur sur avis de la commission scolaire.	par l'inspecteur à défaut d'avis de la commission scolaire.	par l'inspecteur sur la proposition de la commission scolaire.	par l'inspecteur à défaut de proposition de la commission scolaire
Bettembourg...	8	3	—	—	—
Differdange ...	77	28	—	27	—
Dudelange ....	29	15	—	22	—
Esch-s.-A.....	123	60	—	52	—
Frisange.....	2	—	—	—	—
Kayl .....	41	21	—	22	—
Leudelange ...	3	—	1	—	—
Pétange.....	9	—	47	—	5
Roeser .....	6	—	2	—	—
Rumelange ...	10	—	13	12	—
Schifflange ...	4	2	—	3	—
Total .....	312	129	63	138	5

*Le certificat d'études primaires* a été délivré à 323 garçons et à 274 filles, au total à 597 élèves.

*Personnel enseignant.*

Le personnel enseignant du 3<sup>e</sup> arrondissement se composait de 113 instituteurs, 58 institutrices laïques et 59 institutrices religieuses. Dans ce nombre sont compris l'instituteur et l'institutrice suppléants de la ville d'Esch.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement .....	6
par suite de promotion .....	4
par suite de création de nouvelles écoles .....	12
par suite d'abandon de la carrière .....	1

2 instituteurs, en possession d'un congé régulier aux fins de continuer leurs études à l'étranger, étaient rem-